



Accord préalable de principe du soutien de l'État en faveur du déploiement des "Conseillers Numériques France Services" dans le département de la Seine-Saint-Denis

PREAMBULE

Investir pour la transformation numérique du pays

En lien étroit avec les collectivités territoriales, le Gouvernement a engagé plusieurs actions structurantes et inédites pour résorber la fracture du numérique et garantir ainsi la cohésion territoriale de notre pays.

Le déploiement de réseaux de communications électroniques à très haut débit fixe et mobile sur l'ensemble du territoire constitue le socle de la transformation numérique de notre pays. Le Gouvernement a ainsi engagé, dans le cadre du Plan France Très Haut débit, un vaste plan de déploiement de nouvelles infrastructures de pointe pour offrir une parfaite connexion à Internet (fixe) à tous les foyers et entreprises. Plus de 3,5 milliards d'euros sont mobilisés, dont une enveloppe dans le cadre de France Relance, qui permettront de d'accélérer le déploiement de nouveaux réseaux de fibre optique sur l'ensemble du territoire, au plus tard, d'ici fin 2025. Par ailleurs, afin d'améliorer la couverture en téléphonie mobile de qualité, le Gouvernement a conclu en 2018 avec les opérateurs un accord (New Deal mobile) par lequel ceux-ci s'engagent notamment à généraliser la 4G sur l'ensemble du territoire, à garantir la couverture des principaux axes de transports et à déployer plus de 10.000 nouveaux pylônes dans les zones identifiées comme pas ou mal couvertes par les collectivités territoriales (dispositif de couverture ciblée).

Garantir la connectivité technique est certes nécessaire mais pas suffisant. Car la connexion, ce n'est qu'un outil. Encore faut-il savoir s'en servir pour qu'il soit pleinement utile. Le Gouvernement entend apporter un soutien, un accompagnement à nos concitoyens, notamment les plus éloignés du numérique et les plus fragiles, afin de les aider à s'approprier

ces nouveaux usages, ces nouveaux outils, ces nouveaux services en ligne (télé-travailler, accéder à des droits, suivre la scolarité des enfants, communiquer avec des proches, etc.).

Le déploiement de Conseiller.es numériques France Services dans tous les territoires pour accompagner les Françaises et les Français à l'usage des nouveaux outils numériques

Le Gouvernement vient de mobiliser 250M€ supplémentaires dans le cadre de France Relance pour soutenir tous les dispositifs d'accompagnement de proximité, notamment mis en œuvre par les collectivités territoriales ou les associations dans tous les territoires.

Grâce à cette nouvelle enveloppe, dans les prochains mois, **4 000 « Conseiller.es numériques France Services » seront déployés dans tous les territoires.** Dans les mairies, les salles polyvalentes, les bibliothèques, les EHPAD, les centres d'action sociale, les associations de proximité, ces Conseiller.es numériques France Services assureront des permanences, organiseront des ateliers, proposeront des mini formations afin de permettre à chacun.e, près de chez soi, de s'approprier progressivement les nouveaux outils et usages du numérique. Cela permettra à toutes et tous de savoir par exemple utiliser les services de téléconsultation, d'être plus à l'aise pour l'accès aux services publics en ligne, de savoir utiliser les outils numériques de contacts en visioconférence, etc.

Ces 4 000 Conseiller.es numériques concrétiseront une nouvelle fois l'engagement du retour de la République et des services publics dans tous les territoires au plus proche de nos concitoyen.nes.

Par ailleurs, le Gouvernement s'engage pour la conception et le déploiement de kits d'inclusion numérique, attractifs et accessibles, qui seront mis à disposition des bibliothèques, centres sociaux, mairies, tiers-lieux, associations caritatives, etc afin d'équiper ces structures dans leurs actions quotidiennes au service de l'inclusion numérique.

Enfin, le Gouvernement s'engage à la généralisation du service public numérique Aidants Connect qui facilite et sécurise l'intervention d'un.e aidant.e (secrétaires de mairie, travailleuses et travailleurs sociaux, etc.) pour réaliser une démarche administrative en ligne pour le compte d'un.e usager.e non familiarisé.e avec les outils numériques. Des modules de formation au numérique pour les aidant.es seront aussi prochainement proposés.

Actions engagées par la préfecture de la Seine-Saint-Denis en 2020 pour l'inclusion numérique

L'État en Seine-Saint-Denis s'est engagé cette année dans le financement d'actions pour l'inclusion numérique, **en allouant plus d'1,6 millions d'euros à des projets en lien avec le numérique, en dehors des contrats de ville.** Ces actions ont cherché non seulement à réduire les inégalités d'accès au numérique, mais également par leur biais à garantir la continuité éducative des élèves, l'accès aux droits sociaux des citoyens, l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, ou encore de lutter contre l'exclusion sociale des personnes sans connexion.

Au total, plus d'un million d'euros auront été dédiés à la dotation à venir de plusieurs milliers de séquanodionysiens en matériel informatique et moyens de connexion, et près de 600 000€ auront permis d'initier, accompagner et former des milliers d'habitants, écoliers, jeunes et parents, aux usages du numérique.

Les actions menées par les collectivités et acteurs locaux de la Seine-Saint-Denis au service de l'inclusion numérique

Actions menées par le Conseil départemental

Depuis plusieurs années, le Département de Seine-Saint-Denis s'engage en faveur de l'inclusion numérique.

Avec plus de de **100 000 ménages accompagnés chaque année dans près de 150 sites implantés sur l'ensemble du territoire**, le Département de la Seine-Saint-Denis est en première ligne pour l'accès aux droits et aux soins des publics les plus fragiles. Le diagnostic du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, s'il met en évidence un maillage dense, souligne les problématiques lourdes relatives à l'illectronisme et l'absence de maîtrise de la langue française, qui constituent des freins majeurs dans l'accès aux droits sociaux.

Conscient de cette priorité, le **département investit depuis plusieurs années sur l'inclusion numérique**, via par exemple le déploiement d'écrivains numériques dans ses circonscriptions de service social, une équipe mobile d'accès aux droits à la pmi, la création d'une plateforme "le numérique près de chez moi" aujourd'hui mobilisée par le hub francilien, des sessions fréquentes d'alphabétisation numérique, une offre de formation sur les métiers du numérique, ou encore un partenariat ancien avec l'association Emmaüs connect pour l'équipement des publics, la médiation numérique et la formation de ses équipes.

La crise sociale et économique que nous traversons a rendu encore plus visibles les difficultés pour de nombreuses personnes, en particulier les personnes les plus modestes, dans leur accès aux outils et services numériques.

L'action départementale a donc été renforcée pour permettre, d'une part, un meilleur accès et une meilleure connexion aux publics départementaux et en particulier aux collégiens, aux jeunes suivis par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, aux personnes en insertion ainsi qu'aux familles accompagnées par le service social départemental.

Pour assurer d'autre part l'accompagnement aux usages numériques a aussi été renforcé : ateliers d'initiation au numérique ; médiation numérique itinérante ; ateliers e-parentalité ; déploiement d'un cloud solidaire et du service Aidants Connect.

À la fois par la nature des publics qu'il accompagne, par son engagement dans le champ du numérique et par la globalité des acteurs, associatifs et institutionnels avec lesquels il s'articule, le Conseil départemental s'engagera dans la structuration d'un projet global d'ampleur, coordonné avec toutes les parties prenantes :

- via le **recrutement de 10 conseillers au sein de ses équipes** qui auront vocation à favoriser l'accès aux droits sociaux et de santé des usagers du département dans ses différents points de contact locaux, y compris à l'occasion d'actions collectives et d'aller vers, mais également à assurer la coordination du dispositif, l'animation du réseau et l'alimentation d'une cartographie dynamique

- via la **concertation avec les grands partenaires institutionnels** (CAF, Pôle emploi, CPAM...), qui ont vocation à alimenter cette stratégie territoriale,

- via la **mobilisation de son réseau partenarial**, pour susciter des réponses innovantes, variées et maillées avec les territoires, en priorisant notamment les questions d'insertion professionnelle.

A cet effet, il pourra, le cas échéant, assurer un appui (coordination, planification de l'activité, communication, et soutien budgétaire en cas de reste à charge) à ceux des partenaires associatifs qui s'engageront dans la démarche.

Il pourra également, en lien avec les territoires, contribuer à la mobilisation des publics intéressés par le métier de conseiller numérique.

Sur le territoire d'Est Ensemble

Est ensemble s'est récemment engagé dans un travail de **structuration à l'échelle territoriale d'un réseau réunissant l'ensemble des acteurs locaux** (associations, organismes de formation, écoles, équipements de proximité...) agissant en faveur de la formation et de l'inclusion numérique, et ce dans l'objectif de :

- renforcer la coordination et le partenariat entre les acteurs locaux, qu'ils soient porteurs d'actions de formation aux métiers du numérique ou d'actions de médiation numérique ;

- améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre en matière de numérique à destination des habitants, mais aussi des professionnels afin qu'ils puissent facilement les orienter.

En lien avec la Métropole du Grand Paris et le Hub Francilien, via la direction de l'emploi et de la cohésion sociale, Est ensemble participera en 2021 au déploiement **de 1 200 Pass numériques (ANCT) au bénéfice des demandeurs d'emplois et des habitants des quartiers prioritaires** afin de permettre à chacun de se former et d'approfondir ses usages du numérique.

Afin d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches de recherche d'emploi et de formation **les 3 maisons de l'emploi** sont dotées chacune d'Espace Public Numérique gratuit où sont tout au long de l'année dispensées des sessions de formations d'initiation et de perfectionnement aux usages numériques ainsi que de l'accompagnement individuel aux démarches (**2000 demandeurs d'emploi par an**)

En complément, Est ensemble et l'État travaillent depuis plusieurs années avec l'association Travailler et Apprendre Ensemble sur le reconditionnement, la vente d'ordinateurs à très bas prix aux demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires, et leur accompagnement à la prise en main technique de l'outil. Ainsi, **une centaine d'ordinateurs portables et fixes par an sont distribués dans le cadre de ces ventes solidaires chaque année.**

En matière de formation professionnelle aux métiers du numérique, Est Ensemble a **lancé en avril 2019 le programme ParisCode@EstEnsemble**, au bénéfice de demandeurs d'emploi et d'entreprises du territoire.

Pour la première année (2019-2020), ce programme a permis d'ouvrir **146 places de formation**, accessibles à différents niveaux de qualification et dans des domaines

professionnels variés (développement web, infrastructures et réseaux, marketing digital et e-commerce...).

Au-delà de l'appel à projets et en s'appuyant sur la marque ParisCode, Est Ensemble et la Ville de Paris aspirent à animer de façon commune un réseau qui rassemble acteurs de l'emploi, écoles du numérique, entreprises et financeurs de la formation professionnelle, autour des thématiques d'orientation et de formation dans le numérique.

Les 12 bibliothèques ont un rôle majeur à jouer dans cette acculturation, nécessaire à garantir une égalité d'accès à toutes et tous aux savoirs, à l'information, à la formation et à la création.

A ce titre le **réseau de lecture publique d'Est Ensemble** accompagne les habitants en offrant un accès gratuit aux Espaces Publics Numériques dans les bibliothèques du territoire et un accompagnement spécifique à travers la proposition d'ateliers en direction de publics en groupe ou en individuel autour de la prise en main de l'outil informatique et du développement des compétences numériques (recherche d'information, utilisation des données personnelles, usage des réseaux sociaux, etc.).

Les **bibliothèques d'Est Ensemble** ont également pris en charge ces dernières années, et toujours au titre de la littératie numérique, la question de la transmission des savoirs par les savoirs faire à travers une offre d'ateliers de création numérique (audio, vidéo, animation, jeux vidéos), des interventions visant à démocratiser la programmation informatique et enfin des initiatives autour de la fabrication numérique.

Le **projet de conseillers numériques permettra à Est ensemble de consolider son réseau d'animation territoriale et de mettre en œuvre davantage de hors les murs dans les quartiers prioritaires** avec les partenaires de proximité.

Sur le territoire de Grand Paris Grand Est

L'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est œuvre activement à l'inclusion numérique des habitants du territoire. Bien qu'il ne puisse s'appuyer en la matière sur les compétences emploi et culture, qui ne lui ont pas été transférées, il bénéficie d'un fort esprit de coopération avec ses villes membres.

C'est ainsi que dans le cadre de sa compétence politique de la ville, Grand Paris Grand Est a **signé en novembre 2019 un Protocole d'engagements renforcés et réciproques avec l'État et les Villes : un objectif spécifique relatif aux ruptures numériques y a été inscrit, fixant l'inclusion numérique comme un enjeu majeur de développement du territoire** et un axe primordial d'intervention à l'horizon 2022.

La mise en œuvre de cet objectif a été amorcée en janvier 2021, via le **lancement d'un « Comité territorial numérique »**. Il réunit l'ensemble des acteurs concernés par la question numérique sur les quartiers en politique de la ville : associations de lien social ou spécialisées, centres sociaux, bailleurs sociaux, services des villes, du Département, de l'État et ses opérateurs. Il a pour objectifs de faire un état des lieux des ressources du territoire (acteurs,

structures, équipements, offres de services) et de la réalité numérique des habitants, et d'identifier les problématiques communes et les axes privilégiés d'intervention. Cette **démarche de concertation des habitants et de co-construction avec les villes et les différents partenaires aboutira en mai 2021, avec la présentation aux élus d'un plan d'actions territorial numérique.**

Enfin, **plusieurs équipements sont déjà actifs sur le territoire en matière d'inclusion numérique.** Certains d'entre eux sont d'ores et déjà engagés dans le processus de labellisation France Services : le PIMMS de Noisy-le-Grand a été labellisé Maison France Service et la Maison des services publics de Clichy-sous-Bois et Montfermeil envisage d'y porter une candidature. Le PIMMS de Noisy-le-Grand et le Centre social intercommunal de la Dhuis ont également été lauréats de l'AMI Bus France Services. Le Comité territorial numérique de Grand Paris Grand Est doit permettre de **créer une cartographie et un réseau des équipements agissant dans le champ du numérique.** Au-delà du périmètre de la politique de la ville, l'ensemble des 14 villes du territoire sont intéressées par la démarche, et y seront associées.

Sur le territoire de Paris Terres d'Envol

La Maison De l'Emploi – Convergence Entrepreneurs (MDE) d'Aulnay-sous-Bois labellisée en 2020 « Fabrique numérique de territoire ». Ces Fabriques Numériques sont des lieux d'accueil (dit aussi « tiers-lieux ») des personnes souhaitant se former aux usages et à la culture numériques, et des lieux d'accompagnement des entreprises face aux défis que représentent les nouvelles technologies (fabrication numérique, prototypage, montée en compétences professionnelles...). En devenant Fabriques de Territoire (32 au niveau national déployées dans les quartiers de politique de la ville), ces lieux s'engagent à devenir un **lieu ressource** pour les porteurs de projets environnants, en capacité d'animer un écosystème local, de mettre en place des partenariats et diffuser des outils et bonnes pratiques sur l'accès à la culture et aux savoirs, aux droits et aux services publics numériques, à la formation, à l'apprentissage du code, à la création ... La MDE d'Aulnay-sous-Bois intervient en partenariat avec l'entreprise Simplon sur l'organisation de **sessions d'orientation et de formations numériques** allant de l'acquisition des fondamentaux du numérique à des compétences techniques professionnelles spécialisées (cf. ci-dessous).

Programme Net Workers de Simplon au service des habitants de Seine-Saint-Denis 2020-2021. Ce programme financé dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC – Conseil régional) est mis en œuvre à l'échelle départementale par SIMPLON, entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) et Centre de formation d'apprentis (CFA depuis janvier 2020) basée à **Montreuil**, en partenariat avec les Maison de l'Emploi (MDE) d'**Aulnay-sous-Bois** et de **Villetaneuse**. Il propose deux types de formations :

- Un parcours dédié aux compétences numériques de base facilitant l'insertion professionnelle « Compétences Numériques pour l'Emploi » : formation certifiante de 3 à 6 semaines (105H à 210H) pour former et renforcer l'employabilité de 300 apprenants de SSD – lieu, Montreuil de juin 2020 à juillet 2021
- Un parcours de formation vers les métiers techniques du numérique mis à œuvre à Montreuil, Villetaneuse et Aulnay : Développeur-web et web mobile, Technicien Systèmes et Réseaux, Administrateur Cloud, ... : formations certifiantes ou diplômantes intégrant des formations intensives (de 3 à 4 mois) ou plus longues (6 à 7 mois) et de l'alternance en entreprise (10 à 18 mois). Deux exemples : Développeur CLOUD (en partenariat avec Microsoft) de 6 mois de formation intensive suivis de 12 mois en alternance – prochaine session à Aulnay (MDE) le 14/12 (cf. école cloud) ;

Développeur Web et Web Mobile (en partenariat avec BNP) : 3,5 mois de formation intensive + de 18 mois en alternance ; ou 7 mois de formation +12 mois en alternance – prochaines sessions à Montreuil & Aulnay-sous-Bois (25/01)

Ouverture prévue mi-décembre de l'École Cloud Microsoft-Simplon dans les locaux de la MDE d'Aulnay- sous- Bois, avec la première session de formation développeur cloud (cf. ci-dessus).

Pour Plaine Commune

Pleinement investie en faveur de l'inclusion numérique, Plaine Commune a mis en place plusieurs dispositifs et actions en ce domaine.

Le réseau des médiathèques (22 équipements) met à disposition des usagers, au travers de ses espaces publics numériques et de ses ateliers : 344 postes informatiques fixes ; 50 ordinateurs portables ; 120 tablettes ; 34 imprimantes 3D ; Des accès gratuits à internet (wifi gratuit ou poste fixe).

Cette mise à disposition de matériel donne lieu à de nombreuses actions :

- Des ateliers d'initiation (utilisation de base d'un ordinateur, utilisation d'une boîte mail)
- Des ateliers de perfectionnement (sécurité informatique, installation de logiciels, gestion des périphériques, navigation web)
- Des ateliers thématiques (bureautique, multimédia...)
- Des ateliers de démonstration à l'utilisation des méthodes d'apprentissage des langues mises à disposition gratuitement en ligne
- Des ateliers d'accompagnement à la recherche d'emploi, en partenariat avec les Maisons de l'Emploi, les Missions Locales et Pôle Emploi)
- Des ateliers d'accompagnement aux démarches administratives en ligne (en partenariat avec la CAF, Pôle Emploi et l'administration fiscale)
- Des ateliers encadrés de création numérique (impression 3D notamment)

Afin d'accroître la qualité de ces actions, l'EPT Plaine Commune s'est engagé dans la formation des bibliothécaires avec Emmaüs Connect : 38 agents formés à la compréhension et au diagnostic de la précarité numérique, 17 agents formés à l'animation d'ateliers collectifs d'inclusion numérique.

Parallèlement, **le réseau des maisons de l'emploi de Plaine Commune**, au travers de ses 10 cyberbases emploi, met à disposition une centaine de postes fixes, les usagers étant accompagnés par des animateurs spécialisés (au nombre de 12).

Des ateliers mensuels d'actualisation des déclarations administratives en ligne sont organisés et encadrés par les animateurs, en lien avec la CAF et Pôle Emploi, tandis qu'une veille de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences numériques, en lien avec la DIRECCTE, permet d'orienter des actions de formation dans ces domaines au bénéfice des demandeurs d'emplois, et donne lieu à des informations collectives sur les métiers en tension. Des ateliers réguliers de création de CV sont organisés, cette aide étant aussi dispensée dans le cadre de l'accompagnement individuel des bénéficiaires.

Enfin, **le service politique de la ville** travaille à la constitution d'un réseau d'acteurs locaux de l'inclusion numérique ayant pour objectif :

- de quantifier et qualifier les besoins réels de manière précise

- de recenser régulièrement les offres existantes, leurs critères d'accès et leurs disponibilités ;
- de développer un guichet unique dans chaque ville, pour orienter au mieux les publics qui ont des besoins numériques
- et d'animer et de fédérer le réseau des acteurs de l'inclusion numérique sur Plaine Commune.

En complément des actions développées par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et les EPT du département, c'est tout un tissu d'acteurs locaux qui se mobilisent en faveur de l'inclusion numérique :

- les 7 Maisons France Services ou MSAP,
- les services publics et aux publics
- les Centres sociaux,
- Les missions locales et Points Information Jeunesse, les foyers de jeunes travailleurs,
- les Centres Communaux d'Action Sociale et les associations caritatives,
- Les Médiathèques-Bibliothèques,
- les établissements scolaires,
- les associations d'éducation populaire et les MJC,
- les EHPAD et services d'aide à domicile,
- les associations d'usagers
- les Tiers-lieux dont les Fabriques de territoire
- le Hub Francilin
- les structures, et en particulier les associations, de médiation numérique

Compte tenu de ce qui précède, il est convenu entre les parties les dispositions suivantes.

Article 1

Compte tenu des éléments communiqués par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, et les établissements publics territoriaux du département, Est Ensemble, Grand Paris Grand Est, Paris Terres d'Envol et Plaine Commune, l'État pré-attribue une dotation **pouvant aller jusqu'à 80 « Conseillers numériques France Services », représentant une subvention maximale conditionnelle de 4.000.000 d'euros**, pour le territoire départemental de la Seine-Saint-Denis.

Le présent engagement de l'État permet de sécuriser le plus en amont possible, auprès des différents acteurs concernés, et notamment des collectivités territoriales, la contribution future de l'État au soutien d'un projet territorial coordonné au service de l'accompagnement du grand public pour l'appropriation des nouveaux outils et usages numériques.

Ce pré-accord a une validité de 3 mois à compter de la signature de l'accord préalable.

Article 2

Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et les quatre établissements publics territoriaux du département, avec la Préfecture, s'engagent à élaborer un projet de territoire pour accueillir une partie de ces Conseillers numériques France Services, et à le proposer dans les trois mois qui suivent la signature de cet accord préalable. Les recrutements de conseillers numériques, en cohérence avec le projet de territoire qui sera élaboré, pourront être engagés sans attendre ce délai de trois mois.

Pour ce faire, le Conseil départemental et les quatre établissements publics territoriaux du département, en lien avec la Préfecture, s'engagent à mener des concertations avec les communes de leur territoire ainsi qu'avec les associations et les entreprises de l'économie sociale et solidaire engagées dans des actions d'inclusion numérique (structures d'Insertion par l'Activité Économique par exemple). Une attention particulière devra être apportée aux habitantes et habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

En particulier, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis **et les quatre établissements publics territoriaux du département**, en lien avec la Préfecture, présenteront la démarche du présent accord et recensera d'ici la mi-avril 2021 l'ensemble des projets et besoins des différentes collectivités territoriales ainsi que des structures associatives ou de l'économie sociale et solidaire en faveur de l'accompagnement des citoyennes et citoyens à l'appropriation des nouveaux usages et services numériques.

Compte-tenu de la démarche de Comité territorial numérique engagée par Grand Paris Grand Est et de ses échéances, le territoire pourra disposer d'un délai complémentaire pour présenter plus spécifiquement son projet.

En veillant à un maillage territorial adéquat, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, et les quatre établissements publics territoriaux du département, en lien avec la Préfecture, présenteront un projet global fédérant les différents projets et initiatives de leur territoire en

identifiant le besoin précis de « Conseillers numériques France Services » pour chacune des structures.

Le projet proposera les modalités d'une animation départementale et territoriale des Conseillers numériques France Services.

Une attention particulière sera portée par le Conseil départemental et les quatre établissements publics territoriaux du département, en lien avec la Préfecture, pour articuler l'action envisagée des Conseillers numériques France Services du territoire avec les structures existantes d'accompagnement des usagers déjà mises en œuvre par les collectivités territoriales.

Le Conseil départemental et les quatre établissements publics territoriaux du département, en lien avec la Préfecture, veilleront à la bonne articulation du maillage des conseillers numériques France Services avec les espaces France Services existants ou envisagés sur son territoire.

Le Conseil départemental, en lien avec la Préfecture, veillera à la cohérence de leur projet avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Afin de construire ce projet, le Conseil départemental et les quatre établissements publics territoriaux du département, pourront s'appuyer sur les services de la Préfecture département. Chacun des signataires de cet accord désignera un référent dédié tandis qu'un comité technique mensuel sera structuré.

Article 3

Jusqu'à la transmission du projet par le Conseil départemental et des EPT, l'État recueillera les demandes ayant trait directement à la Seine-Saint-Denis sur la plateforme www.conseiller-numerique.gouv.fr, les transmettra au Conseil départemental et aux établissements publics territoriaux de Seine-Saint-Denis et indiquera aux déposants concernés la mise en œuvre du présent accord.

Dès lors que le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et les EPT lui auront transmis son projet concerté pour le déploiement de Conseillers numériques dans son territoire, l'État s'engage à traiter prioritairement les demandes formulées par les différentes structures concernées. Les demandes seront déposées dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement de Conseillers numériques France Services, tels qu'explicitées sur la plateforme www.conseiller-numerique.gouv.fr.

Cet Appel à Manifestation d'intérêt prévoit d'ailleurs que les structures candidates s'engagent notamment à :

- Assurer que le Conseiller s'inscrive dans une stratégie territoriale d'inclusion numérique, en concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs de l'inclusion numérique sur son territoire.
- Assurer que le Conseiller réalise des activités de montée en compétences du public (ateliers numériques, initiations au numérique), gratuites.
- Assurer que le Conseiller puisse consacrer une partie de son temps aux rencontres locales et nationales organisées pour la communauté et la formation continue, etc.
- Respecter les consignes nationales de présentation de son action et de communication ;

- Mettre à la disposition du Conseiller les moyens et équipements pour réaliser sa mission (ordinateur, téléphone portable, voiture si nécessaire).

Dans les conditions fixées dans le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt, l'État signera des conventions de financement avec les structures concernées s'engageant à déployer des Conseillers numériques France Services dans le cadre du projet présenté par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et les quatre établissements publics territoriaux du département. Les conventions feront référence audit projet.


L'État, par le Programme Société Numérique de l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires et la Banque des Territoires, s'engage à :

- Soutenir financièrement jusqu'à 50 000 euros par poste sur 24 mois.
- Prendre en charge, dans les conditions du programme, des frais de formation initiale et/ou continue.
- Proposer un outillage complet du conseiller (test de compétences numériques, tutoriels et supports pédagogiques,...) et organiser une animation nationale pour l'exercice de ses missions.
- Proposer aux structures accueillantes de Conseillers numériques France Services un kit accompagnement resserré (kit d'accueil, guide de l'employeur, hotline...).

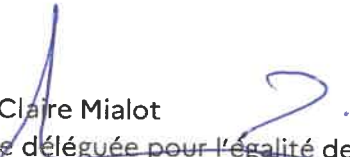
Fait à Noisy-le-Sec , le 15 janvier 2021




Cédric O
Secrétaire d'État chargé de la Transition
numérique et des Communications
électroniques




Nadia Hai
Ministre déléguée auprès de la ministre de
la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités
territoriales, chargée de la Ville



Anne-Claire Mialot
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
de la Seine-Saint-Denis



Stéphane Troussel
Président du Département de la Seine-
Saint-Denis



Patrice Bessac
Président d'Est Ensemble



Xavier Lemoine
Président de Grand Paris Grand Est



Bruno Beschizza
Président de Paris Terres d'Envol



Mathieu Hanotin
Président de Plaine Commune